



# HANDBALL CLUB DE CHATEAU-RENARD

## MODALITES DE 1<sup>ERE</sup> INSCRIPTION - saison 2018/2019

**Important : une adresse e-mail valide et régulièrement consultée est impérative**

### 1<sup>ère</sup> inscription **UNIQUEMENT**

#### 1- Documents à retourner au club

- 1 photo d'identité récente (au format carte d'identité)
- Photocopie carte identité, passeport ou livret de famille
- Certificat médical FFHB **à utiliser obligatoirement**, dûment complété par le médecin
- Autorisation parentale FFHB contrôle anti dopage (pour les mineurs)
- Bulletin d'inscription HBCC dûment rempli, daté et signé
- Règlement de la cotisation et chèque de participation selon année de naissance (voir tableau en bas de page)

#### 2- A validation de votre dossier d'inscription le club, vous recevrez votre licence **par e-mail uniquement**

L'ensemble de ces documents est à envoyer à : **JEROME LELIEVRE**

<p><u>Par courrier :</u> Lycée en Forêt 47, avenue Louis Maurice Chautemps 45200 MONTARGIS</p>	<p><u>Par mail :</u> boulom@laposte.net</p> <hr/> <p>Pour tout renseignement complémentaire : 07 71 02 12 55</p>	<p>- Tout dossier incomplet sera refusé - Le club ne validera la licence qu'à réception du paiement (*) - Un justificatif de paiement et d'affiliation au club pourra vous être fourni sur demande</p>
--	--	--

(\*) chèque à l'ordre du HBCC, espèces ou bons CAF. Pour les bons CAF merci de faire l'appoint (chèque ou espèces)

### TARIFS 2018/2019

**Tarif remisé jusqu'au 20 juillet 2018**

Famille nombreuse à partir de 3 licences : remise 10% sur moins chère des licences

Catégorie	- de 10ans Mixte	- de 11ans Filles	- de 12ans Garçons	- de 13ans Filles	- de 14ans Garçons	- de 15ans Filles	- de 16ans Garçons	(2) - de 18ans Masc/Fém	(2) Séniors Masc/Fém	(2) Loisirs Mixte
Années de naissance	de 2009 (G) 2010 (F) à 2012	(1) 2008/2009 (2010 selon effectif)	2007/2008	(1) 2006/2007 (2008 selon effectif)	2005/2006	(1) 2004/2005 (2006 selon effectif)	2003/2004	Masc. 2001/2002 Fém. de 2001 à 2003	Masc. 2000 et avt Fém. 2000 et avt	2000 et avant
Tarif	60 €	80 €	80 €	85 €	85 €	105 €	105 €	135 €	150 €	75 €
<b>jusqu'au 20/07</b>	<b>54 €</b>	<b>72 €</b>	<b>72 €</b>	<b>77 €</b>	<b>77 €</b>	<b>95 €</b>	<b>95 €</b>	<b>122 €</b>	<b>135 €</b>	<b>68 €</b>
Dirigeant : 50 € / <b>45 €</b>					(2) Etudiant : 135€ / <b>122€</b>					

(1) **Féminines** : Les catégories seront définies en début de saison selon les effectifs inscrits

(2) **+ Chèque de participation** : 15€ pour les Séniors masculins, féminines et Loisirs / 13€ pour les moins de 18 ans et Etudiants (voir article 3 - paragraphe 3-1 du règlement intérieur joint au dossier d'inscription)

## **BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2018/2019**

**A nous retourner dûment et lisiblement rempli, daté et signé**

**LE JOUEUR :** Nom ..... Prénom .....

Né(e) le .....  Portable .....

Mail (**une adresse e-mail valide et régulièrement consultée est impérative pour validation de la licence**) :

Adresse.....

### **LES REPRESENTANTS LEGAUX (pour les joueurs mineurs)**

Nom/Prénom.....

 Fixe .....  Portable 1.....  Portable 2.....

Mail (si différent de celui du joueur - **valide et régulièrement consulté**)

Adresse.....

### **PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

Nom.....  Portable.....

Nom.....  Portable.....

### **AUTORISATION PARENTALE (pour les joueurs mineurs)**

Je soussigné(e), Nom/Prénom .....

✓ Autorise mon enfant à participer aux activités organisées par le club HBCC pour la saison 2018/2019 (entraînements, compétitions, stages, autres manifestations, ...)

✓ Autorise mon enfant, le cas échéant, à se déplacer seul pour rejoindre et quitter le groupe  
La responsabilité de l'entraîneur et du HBCC sera dérogée avant et dès la fin des activités (entraînements, compétitions, stages, autres manifestations, ...)

✓ Autorise mon enfant à emprunter les moyens de transports mis à disposition pour les déplacements des activités du club (véhicule d'un encadrant HBCC ou d'un accompagnateur, bus, ...).

✓ Autorise les responsables et encadrants du HBCC à prendre toutes les mesures d'assistances médicales en cas de besoin auprès de mon enfant lors des entraînements, matchs, stages et toutes autres activités organisées par le club HBCC.

**Je soussigné(e), certifie sur l'honneur :**

✓ L'exactitude des renseignements ci-dessus,

✓ Avoir lu recto-verso et accepter le règlement intérieur du club HBCC joint au dossier d'inscription,

✓ M'engager à respecter et à faire respecter par le joueur mineur le règlement intérieur

Fait à..... Le .....

**Signature du joueur**

Précédée de la mention « lu et approuvé »

**Signature des représentants légaux**

Précédée de la mention « lu et approuvé »



## 1- Généralités

Le présent règlement intérieur est destiné à faciliter le bon fonctionnement et à préserver la cohésion et l'unité au sein du club HBCC.

Les articles ci-après ont pour but de préciser les règles essentielles que tous les membres et représentants légaux des membres mineurs du club s'engagent à respecter.

Le règlement intérieur est établi par les membres du Bureau du club et peut être modifié ou complété à tout moment par ces derniers.

## 2- Modalités d'inscription ou de renouvellement

### 2-1 Inscription / renouvellement

Tous les documents du dossier d'inscription ou de renouvellement doivent être dûment complétés et transmis dès que possible au club.

Dans le cadre d'un renouvellement, le certificat médical a une durée de validité de 3 ANS.

Le dossier d'inscription doit être accompagné du paiement de la licence pour que celle-ci soit validée par le club.

Un règlement échelonné sera possible avec accord du Bureau pour toute personne qui en fait la demande.

Pour tout règlement en espèces, le Bureau délivrera un reçu de paiement.

Seuls les membres du Bureau, entraîneurs et responsables d'équipe sont habilités à réceptionner les dossiers d'inscription et règlements de licence.

### 2-2 Mutation de licence

La mutation étant payante, le Bureau du HBCC se réserve le droit d'accepter ou de refuser une mutation au demandeur qui aura été préalablement reçu par les membres du Bureau afin de valider sa motivation à long terme.

## 3- Les engagements du joueur et des représentants légaux (pour les mineurs)

### 3-1 Entraînements, compétitions, autres activités

➤ Participer aux entraînements, compétitions et toutes activités organisées par le HBCC (arbitrages, stages, déplacements, encadrements, table de marque, etc...)

**A ce titre, un chèque de participation est demandé à chaque joueur de certaines catégories :**

✓ pour les **Séniors masculins, Séniors Féminines et Loisirs** : chèque de 15€

✓ pour les **Moins de 18 ans et Etudiants** : chèque de 13€.

Ce chèque sera établi séparément mais transmis avec le paiement de la licence.

Ce chèque sera restitué dans la mesure où le joueur participe à 3 prestations minimum sur une saison (arbitrage, table de marque, coaching, etc...).

Si les 3 prestations ne sont pas effectuées, les sommes ainsi collectées seront reversées aux jeunes investis dans le club (jusqu'aux – de 16 ans).

➤ Participer au rangement et à l'entretien du matériel

➤ Prévenir l'entraîneur ou un responsable d'équipe en cas d'empêchement

➤ Pour les représentants légaux des joueurs mineurs : être présents aux rencontres de son/ses enfant(s)

➤ Participer de façon régulière et dans la mesure du possible aux transports des joueurs

**La présence et la participation de chacun sont nécessaires au bon fonctionnement et à la vie du club.**

### 3-2 Comportement

➤ Respecter les entraîneurs, éducateurs, arbitres, bénévoles, responsables de gymnase, accompagnateurs, spectateurs et partenaires

➤ Respecter les matériels et installations sportives

Ces principes de respect s'appliquent aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

## 4- Limites de responsabilités

### 4-1 Comportement

Tout excès de comportement (violences, insultes, etc...), aussi bien à domicile qu’à l’extérieur, ne sera accepté.

Le club HBCC, par ses représentants officiels, décline toute responsabilité en cas de dégradations volontaires des infrastructures et des matériels mis à disposition, aussi bien à domicile qu’à l’extérieur.

Le manquement à ces règles, après examen du dossier par le Bureau, pourra faire l’objet de sanctions financières et/ou sportives à charge du joueur et/ou des représentants légaux pour les mineurs

### 4-2 Commission de discipline des instances fédérales

Quand un joueur ou dirigeant passe devant la commission de discipline des instances fédérales, le club peut être redevable d’une sanction financière.

Le Bureau du HBCC se réserve le droit d’examiner le dossier et de se prononcer pour la prise en charge financière ou non par le club.

En cas de refus de prise en charge par le club, le joueur ou ses représentants légaux pour les mineurs, devra/devront s’acquitter de la sanction financière en totalité.

### 4-3 Représentants/accompagnateurs des enfants mineurs

Le représentant/accompagnateur adulte d’un enfant mineur se rendant à une séance d’entraînement, une compétition ou un point de rendez-vous ne doit le laisser sur place qu’après s’être assuré de la présence d’un entraîneur, dirigeant ou responsable d’équipe.

La responsabilité de l’entraîneur, du dirigeant ou du responsable cesse 15 minutes après l’heure officielle de fin d’activité ou après le retour de l’enfant à son point de départ.

Le club, par ses représentants officiels, est responsable des licenciés pendant la durée des entraînements, rencontres sportives et activités du club. Il décline toute responsabilité en cas d’accident survenu au licencié en dehors des structures et activités du club alors qu’il est censé y être.

## 5- Déplacements / transports

Lors des rencontres et activités à l’extérieur, le transport des joueurs sélectionnés sera assuré par les joueurs ou représentants légaux/accompagnateurs majeurs pour les enfants.

### Les transporteurs s’obligent à vérifier :

- qu’ils sont titulaires du permis de conduire, et ne sont pas sous une mesure de suspension du permis
- qu’ils ne conduisent pas sous l’emprise de l’alcool et/ou de stupéfiants
- que le véhicule est dûment assuré (incluant les personnes transportées) et à jour du contrôle technique

## 6- Assurances

Les licenciés sont assurés en cas d’accident survenant dans le cadre des activités du club, par l’assurance fédérale à la prise de licence.

L’assurance couvre les dépenses en complément de la sécurité sociale et des mutuelles éventuelles.

Le club et ses représentants déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou vols lors des activités, aussi bien à domicile qu’à l’extérieur.

## 7- Droit à l’image

Tout licencié autorise, sans contrepartie ni limite de durée, le club HBCC à utiliser les images prises dans le cadre des activités du club et sur lesquelles il pourrait apparaître, seul ou en groupe, quelque soit le support utilisé.

Le HBCC ne saurait être responsable de l’exploitation à son insu d’images de ses licenciés prises en dehors du cadre des activités du club ou issues de ses publications puis détournées à des fins immorales.

Tout licencié ne souhaitant pas apparaître sur ces images et/ou support utilisé, doit en faire la demande écrite auprès du Bureau du club.



# CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour  M.  M<sup>me</sup>

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

**et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.**

Date (jj/mm/aaaa) :

**Signature et tampon du praticien**  
*obligatoires*

*Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | [ffhb@ffhandball.net](mailto:ffhb@ffhandball.net)  
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00036 / N° APE : 9319 Z

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :  
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

*dans ce cas :*

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1<sup>re</sup> infraction)

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.**

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :